

Fiche ACTION/PROJET

Abbeville

1) Intitulé du projet/de l'action/du dispositif :

L'action s'intitule, « la prise en charge des élèves exclus temporairement des collèges ».

2) Date et/ou durée du projet/action :

L'action se déroule sur une année scolaire.

3) L'action/projet s'inscrit dans quel contexte ? :

Avec la refondation de l'école, le thème de la réussite éducative est un sujet prégnant pour les collectivités territoriales et constitue un axe majeur des interventions conduites par l'Acisé, dans le cadre de la politique de la ville, notamment à travers le pilotage du dispositif de réussite éducative.

Créé en 2007 et aujourd'hui stabilisé, le dispositif de réussite éducative a su gagner une vraie légitimité au sein des politiques éducatives locales.

Le DRE s'adresse aux jeunes Abbevillois et leurs familles habitant les quartiers prioritaires (ex Zone Urbaine Sensible) et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il faut savoir que le dispositif ne s'arrête pas à la prise en charge des jeunes des quartiers mais à l'ensemble de la ville d'Abbeville.

L'objectif premier du DRE est de lutter contre le décrochage scolaire. Les jeunes sont âgés de 2 à 16 ans avec une possibilité d'intervenir pour les 16/18 ans scolarisés.

Attentif à la réussite scolaire des enfants, mais ouvert à d'autres dimensions de leur vie (épanouissement culturel, accès aux sports, accès aux soins, équilibre des relations familiales, etc) ; Il veille à mobiliser, dans le cadre des parcours individualisés, les atouts et ressources contribuant au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant.

Pour ce faire, le DRE est composé d'une coordonnatrice (Master) à temps partiel (26h), d'un référent de parcours (DEES) à temps partiel (27h) et d'une secrétaire / pilote des clubs coup de pouce CLE et CLEM à temps partiel (26h).

Les accompagnements proposés par le DRE sont divers et peuvent être individuels et/ou collectifs. C'est dans ce cadre que le référent de parcours intervient ponctuellement auprès des familles, des jeunes et des partenaires en lien avec les décisions de l'équipe pluridisciplinaire de soutien.

Ce programme permet d'assurer un accompagnement social et éducatif pour pallier aux difficultés de la famille selon **trois axes d'accompagnement fixés par la loi** :

La scolarité : L'objectif étant de lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, le retard scolaire, la chute des résultats scolaires, le comportement au sein de l'établissement scolaire.

Soutien à la parentalité : Il peut s'agir d'établir ou de rétablir l'exercice de l'autorité parentale, de réinstaurer une relation de confiance entre parents et enfants et de recréer un espace de parole équilibré.

La santé/accès aux loisirs/sports : Il peut s'agir d'orienter vers un accompagnement thérapeutique ou médical (psychologues, pédopsychiatre, etc...). Il est prévu, que le DRE fasse le relais avec un professionnel pour avoir une prise en charge plus rapide lorsque c'est nécessaire.

4) **Quel(s) est(sont) le but(s) de l'action ? :**

Toutes les actions sur lesquelles le DRE est présent, d'une manière ou d'une autre, ont une portée éducative, préventive, socialisante, importante. Chaque enfant/famille peut y trouver une partie de la clef, les menant ou les rétablissant sur la voie de la réussite et de l'épanouissement scolaire.

5) **Description du projet/action :**

Faisant suite à une demande des établissements scolaires du secondaire de la commune, une convention **concernant la prise en charge, de certains élèves exclus temporairement par le Dispositif de Réussite Éducative**, a été signée entre le Maire, le Sous-Préfet, les représentants des trois collèges et le CCAS.

Cette action s'adresse à des élèves décrocheurs âgés de 11 à 16 ans et résidant exclusivement sur Abbeville. On leur propose un programme d'accompagnement adapté pour les réinsérer dans leur parcours scolaire.

L'exclusion temporaire est prononcée par l'équipe éducative qui informe le dispositif pour lancer la procédure de démarrage de l'action, toujours en accord avec les parents.

6) **Organisation et déroulement :**

L'action des « élèves exclus », concerne la prise en charge d'élèves Abbevillois temporairement exclus des collèges.

A la demande des Principaux, des principaux adjoint et/ou des conseillers principaux d'éducation, des différents collèges, le DRE peut être amené à prendre en charge certains jeunes pour une exclusion de l'établissement scolaire allant de trois à cinq jours.

De ce fait, le dispositif, en fonction des motifs d'exclusion, établit un planning en lien avec les partenaires (exemple : Service Vie des Quartiers, Police Municipale, Police Nationale, Point écoute jeune, Maison Pour Tous, etc...) pour que la prise en charge soit optimale et en adéquation avec la sanction.

7) Nombre d'enfants et tranche d'âge concernés par le dispositif/action :

Le nombre d'enfants n'est pas limité. Cependant ces derniers doivent obligatoirement résider sur la commune car le Dispositif de réussite éducative est géré par le CCAS d'Abbeville.

8) Résultats attendus et impacts observés sur les enfants/les ados :

Remobilisation scolaire et prise de conscience des raisons de l'exclusion. A la suite de chaque prise en charge d'un élève exclu, le jeune intègre le DRE.

9) Financement et partenaires :

Le Dispositif de Réussite Éducative est financé à l'année par l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Abbeville.

10) Pour en savoir plus, personne à contacter (indiquer les fonctions + tél + mail) :

Madame COLASSE Élodie, Coordonnatrice du Dispositif de Réussite Éducative. 03,22,20,24,16 – elodie.colasse@ville-abbeville.fr -

Madame DORGE Alexandra, Éducatrice spécialisée et référent de parcours sur le Dispositif de Réussite Éducative. 03,22,20,24,14 – alexandra.dorge@ville-abbeville.fr -

11) Conseils éventuels pour mener à bien ce type de projet/action :

- Avoir un fort partenariat avec les établissements scolaires
- Avoir un bon réseau de partenaires institutionnels et de terrain